



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor

LE FONDS UKRAINE

Financement de projets de reconstruction des infrastructures critiques ukrainiennes

Objectifs

1. Couvrir des besoins ukrainiens urgents dans les secteurs essentiels, uniquement civils

2. Déployer rapidement des projets concrets

3. Positionner les entreprises pour les grands contrats de reconstruction

Secteurs éligibles

Santé



Energie



Logement



Numérique



Gestion des
déchets



Déminage



Infrastructure



Agriculture



Eau et
assainissement



→ Utilisation civile uniquement

→ D'autres secteurs d'interventions peuvent être examinés au cas par cas

Critères d'éligibilité

→ Cœur de cible: PME et ETI

- Ouvert à toutes les entreprises françaises
- Montant maximal éligible: 7 millions d'euros
(ne peut pas dépasser 1/3 du CA réalisé par le porteur du projet en 2025)
- Une part française de 50% minimum
(détails dans le [Guide Utilisateur de la Part Française](#))
- Part ukrainienne appréciée
- Un bénéficiaire public ukrainien
ministère, municipalité, région, opérateur, entreprise détenue par l'état etc.
- Une demande officielle des autorités ukrainiennes
sous forme de lettre à soumettre avec la demande de PEC
- Réalisation sur une période inférieure à 16 mois
- Cofinancements appréciés

Modalités d'octroi

Quelle instruction?

1. Prise en considération en comité aide-projet coprésidé par la DG Trésor et la DGM.
2. Sélection des projets par le comité d'investissement stratégique ukrainien.
3. Octroi formel par le comité aide-projet.

Quel opérateur?

BPI AE

Check-list « Prise en considération »

- ✓ Dossier de Prise en considération
- ✓ Lettre de demande officielle du bénéficiaire public ukrainien

Pour une prise en
considération en mai,
preneurs de vos dossiers d'ici
le **09 avril 2026**

A envoyer à FondsUkraine@dgtresor.gouv.fr.

des
Questions?